



20

médecins du territoire mobilisés

qui ont ouvert plus de créneaux de consultation dédiés au Service d'Accès aux Soins (SAS 91).

Notre territoire



Le SAS 91, comment ça marche ?

1

Appelez le 15

si votre médecin est indisponible



2

Évaluation

par un professionnel de santé



3

La réponse

la plus adaptée à votre situation

Conseil médical

RDV sous 48 h

Téléconsultation

Urgences si besoin

Composez le 15 notamment en cas de :

- fièvre ou infection nécessitant une consultation rapide
- aggravation d'une maladie chronique
- douleurs importantes sans signe de gravité immédiate
- malaise sans perte de connaissance
- symptômes liés à la chaleur (déshydratation, vertiges, nausées...)



En cas d'urgence vitale

perte de connaissance, difficulté à respirer, douleur thoracique, signes d'AVC... **appelez immédiatement le 15.**